



## **NOUVELLE ORGANISATION DU SITE**



Pour tenir compte des expériences de ces dernières années et des remarques glanées auprès des usagers — de plus en plus nombreux — concernant la fluidité du trafic, l'exploitant et les autorités responsables ont procédé à une nouvelle implantation des différents conteneurs.

Le plan, ci-joint, vous présente le nouveau visage du site. M. Borloz se tient à votre entière disposition si vous rencontrez un problème lors de votre prochain passage.

Nous désirons cependant attirer votre attention sur la bonne utilisation des lieux. D'abord,

*La plupart des usagers de notre déchetterie se donnent beaucoup de peine pour bien trier. Qu'ils en soient ici remerciés.*

Nombre de déchets récoltés sont vendus au poids, raison pour laquelle les conteneurs doivent être remplis au mieux. Étrangement, les acheteurs de déchets refusent de nous payer du vide ! De même, les conteneurs mal remplis multiplient les courses des transporteurs et augmentent les frais de gestion.

*Au final, les négligences augmentent les factures et taxes de chacun d'entre nous. Merci d'y penser.*

## 1. Les incinérables

LES INCINÉRABLES RESTENT EN PRINCIPE DANS LES ORDURES MÉNAGÈRES DÉPOSÉES DANS VOTRE VILLAGE. À la déchetterie, ces conteneurs sont destinés aux cabas en papier ou en plastique qui contenaient vos déchets, aux copeaux et autres pièces d'emballage en sagex.



## 2. Les huiles usagées



Les huiles végétales, utilisées principalement en cuisine (huile de friture...) sont séparées des huiles minérales (huile de moteur, lubrifiants...).

Leurs récipients vides sont à jeter en fonction de leur matière. Les bouteilles d'huile de cuisine et leurs couvercles vont avec les plastiques durs (corps creux) après avoir été écrasés pour gagner de la place.

Les boîtes en aluminium vont dans le conteneur destiné à l'alu. Les boîtes en fer sont écrasées comme les autres boîtes de conserve.

## 3. les plastiques corps creux (= objets en plastique dur)

Pas d'objets en dessous de 20 cm. Les plus petits sont à jeter dans les sacs-poubelle du ménage, comme les petites quantités de sagex en plaque ou en morceaux.

Pas de plastiques mous tels les sacs et les cornets, les gobelets et assiettes à usage unique quels qu'ils soient, ainsi que les petites barquettes, etc. Ils doivent faire partie de vos ordures ménagères, sacs déposés dans vos villages respectifs.

Les grandes bâches en plastique vont dans les conteneurs des incinérables.

Pour les grands morceaux de sagex d'emballage ou d'isolation et les grandes bâches, voir avec l'exploitant. En effet, celui-ci répartit ces déchets encombrants, mais extrêmement légers, selon les circonstances dans les incinérables ou les déchets encombrants.



## 4. Les déchets spéciaux



regroupent les piles, les ampoules, les néons, les appareils électriques, les peintures et autres produits chimiques, les sprays, les batteries de voiture, ainsi que les médicaments périmés. **MERCI DE TENIR COMPTE DES INDICATIONS PLACÉES DANS LE CONTENEUR.** Quelques observations pour améliorer le tri :

- Pour éviter les blessures, les néons ne doivent jamais être maintenus ensemble avec des rubans adhésifs. Ils seront déposés dans le tonneau qui leur est destiné de telle sorte qu'ils ne se brisent pas. En cas de bris, les restes sont jetés dans le conteneur des inertes.

- Les aspirateurs vont dans la caisse des électroménagers, **MAIS** leurs tuyaux en plastique vont avec les plastiques corps creux, les tuyaux métalliques avec la ferraille, etc.
- Les sprays sont débarrassés de leur bouchon... qui vont avec les incinérables.
- Les médicaments sont séparés de leur boîte et mode d'emploi, qui sont jetés respectivement avec le carton ou avec le papier.

## 5. Les cartons

doivent être pliés, éventuellement ficelés.

La pratique de mettre les cartons n'importe comment produit deux effets négatifs.

- Elle oblige l'exploitant à descendre dans le container pour essayer de tasser le carton, au risque de s'enfoncer brutalement, etc. ou de faire appel à une machine qui permette de tasser depuis l'extérieur.
- Elle nous fait perdre une partie des revenus de la vente (au poids) du carton. Le coût du transport s'en ressent également puisqu'il faut multiplier les trajets.



*perte de temps, perte d'énergie, perte d'argent*

C'est un des points noirs qu'il faut impérativement améliorer.

## 6. Les capsules à café

En ouvrant le conteneur, l'odeur vous indiquera de suite ce qu'il convient d'y déposer ! *Uniquement des capsules à café* et non des boîtes en aluminium de nourriture pour chats par exemple.



## 7. Les verres

Triés par couleur et sans fermeture, les bouteilles et bocaux sont recyclés par couleur.



**IMPORTANT :**

- **Pas de verre coloré** avec les VERRES BLANCS. Les verres bleus, rouges... vont avec le verre de couleur verte.
- **Les verres à boire doivent être jetés dans le conteneur des inertes** posé exprès à côté. Leur matière est différente et ne peut être mélangée au verre destiné à la fabrication de bouteilles et bocaux.

## 8. L'aluminium

On distingue l'aluminium des métaux ferreux à l'aide d'un aimant.

Les cannettes doivent être bien écrasées pour gagner de la place. Une presse est à disposition. C'est un matériau qui est vendu au poids.

Il serait agréable pour chacun que les boîtes en aluminium contenant des restes d'aliments, pour chiens et chats par exemple, soient rincées. Juste rincées !



## 9. Les déchets dits inertes



Doivent être jetés dans le conteneur qui leur est destiné, les verres de table, les assiettes et autres objets en céramique (terre cuite, faïence, porcelaine), les pots de fleur, de petites quantités de cailloux, de terre ou de gravats, voire les restes d'ampoules ou de néons brisés...

Ces objets qui ne brûlent pas sont déposés en décharge.

Il convient de rappeler que lors de transformations de bâtiments ou locaux, **le maître d'oeuvre doit IMPÉRATIVEMENT prévoir une benne sur le site des travaux.**

## 10. Les boîtes de conserve en matériaux ferreux

sont à bien aplatir à l'aide de la presse mise à disposition. Même remarque que pour les barquettes en aluminium, **MERCI DE LES RINCER**. Juste les rincer ! Certains restes finissent par dégager des odeurs repoussantes. Merci d'avance pour les autres usagers.



Presse pour boîtes de conserve



Conteneur pour entreposer les boîtes de conserve **APLATIES**.

Rappelons que les autres matériaux ferreux sont à déposer dans les bennes ad hoc situées au fond de la déchetterie, près de la sortie [voir pt. 14]

### 11. Les encombrants

Les objets déposés doivent mesurer **AU MOINS 50 CM**. Ces matériaux sont destinés à l'incinération. Ils doivent être broyés, ce qui occasionne une opération supplémentaire. Pensez-y !



*opération supplémentaire = coût supplémentaire*

### 12. Les déchets en bois

Ces objets sont utilisés dans des centrales de chauffage et non dans des grands incinérateurs.



**Pas de bois aggloméré, plastifié ou stratifié.** Ceux-ci sont destinés aux déchets encombrants.

### 13. Les déchets compostables

Les branches, les déchets de taille, les feuilles, les déchets de jardins sont déposés dans le casier à cet effet.



Par la suite, une déchiqueteuse est amenée sur le champ où les agriculteurs vont épandre ces déchets végétaux. Par conséquent, **pas de sacs en plastique, pas de boîtes, pas de cailloux ou de morceaux de ferraille...**

**Le gazon est déposé dans la remorque,** parce qu'il produit beaucoup de liquide.



Remorque pour le gazon

#### 14. La ferraille

Trouve sa place dans les conteneurs placés au fond de la déchetterie, près de la sortie.



#### 15. Les papiers

Sont concernés **les journaux, magazines...**, lesquels **doivent être ficelés en paquet**, faute de quoi ils glissent les uns sur les autres ce qui peut représenter un danger. En plus, les paquets bien ficelés permettent de remplir complètement l'espace disponible du conteneur.



**LES CABAS « EN PAPIER » QUE L'ON ACHÈTE DANS LES GRANDS MAGASINS NE DOIVENT PAS SERVIR À RÉUNIR LE PAPIER EN PAQUET.** Ils sont imprégnés de différents composants qui entravent le processus de recyclage et la qualité du papier recyclé. Ces sacs vont dans vos sacs à ordures, exceptionnellement dans les incinérables de la déchetterie.

Vous trouverez le « *coin du lecteur* » où M. Borloz met à votre disposition les livres dont les usagers du site se séparent. Il existe même une vidéothèque, composée essentiellement de cassettes au format VHS.



« Le coin du lecteur »

#### 16. Le PET



**est composé uniquement par des bouteilles dont le recyclage est pris en charge par les fournisseurs de boissons** (eau, jus de fruits, sodas...). Les bouteilles seront écrasées, puis déposées avec leur bouchon.

**Les bouteilles blanches ayant contenu du lait sont déposées dans des sacs séparés.**

#### 17. Vêtements et chaussures

Ces vêtements seront déposés propres, les chaussures réunies par paire, le tout dans des sacs fermés, afin de faciliter la récupération.

Même les vêtements très usagés sont acceptés.



### **Remarque générale**

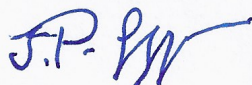
Le législateur a instauré la TAR (Taxe Anticipée de Recyclage) pour les fabricants d'appareils électroménagers, les TV, ordinateurs, etc. Cette taxe vous est facturée à l'achat de tels appareils. **Les vendeurs ont l'obligation de les reprendre en vue de leur élimination.** Pensez-y.

◆ ◆ ◆

Nous vous remercions d'avoir pris le temps de nous lire. N'hésitez pas à demander aide et conseil à M. Borloz ou son remplaçant. Et surtout...

*Un grand merci à chacun pour sa participation à l'effort commun.*

Le Président



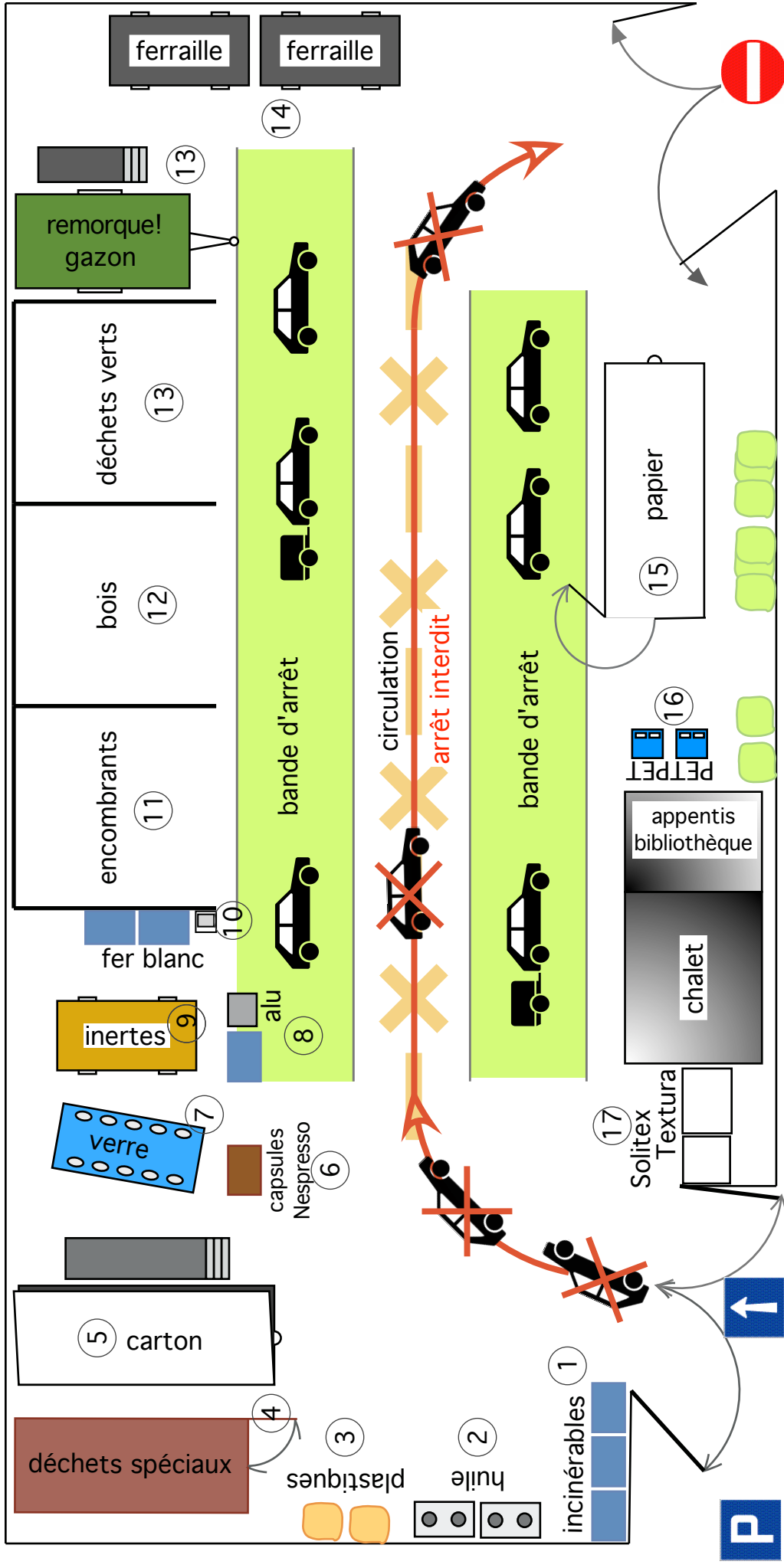
Jean-Philippe GYGER

La secrétaire



Sueva NATALI WIMMER

Des copies de ce document, ainsi que du plan, sont mises à votre disposition sur le site des communes. Ils sont au format PDF.



1 sacs pour plastique dur (corps creux)

2 sacs de PET

3 container capsules Nespresso

4 container

5 compacteur de cannettes en alu